



**Direction Générale de la
Coopération Internationale**

Appel à Candidature pour des Bourses de Formation à la Recherche de l'Agence Universitaire de la Francophonie

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que l'Agence Universitaire de la Francophonie "AUF" lance un appel à candidature pour des bourses de formation à la recherche.

Les mobilités de formation à la recherche s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur du pays de leur établissement d'origine et leur permettent de préparer une thèse de doctorat. Les bourses de thèse sont accordées aux étudiants titulaires d'un master. Le soutien de l'AUF peut couvrir au maximum une période de 3 années.

Chaque année académique se déroule en 2 périodes consécutives et sans interruption: une période dans le pays de l'établissement d'accueil et une période dans celui de l'établissement d'origine. Chacune de ces périodes est d'une durée d'un minimum de 3 mois et d'un maximum de 7 mois. La durée cumulée de ces 2 périodes est au maximum de 10 mois. Les bourses accordées comprennent:

- un titre de transport aller-retour
- une indemnité mensuelle forfaitaire établie en fonction du niveau de vie dans la région de séjour
- une indemnité forfaitaire d'installation versée en une fois au moment du départ vers le pays de l'établissement d'accueil
- une assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire.
- une seule mission sera accordée à l'un ou l'autre des directeurs de thèse dans l'établissement partenaire sur demande motivée adressée à l'AUF, pour assister, en tant que membre du jury, à la soutenance y compris lorsqu'elle se déroule durant l'année académique consécutive à la fin du soutien financier de l'AUF.

Le boursier qui doit soutenir sa thèse dans l'université d'accueil peut, dans certaines conditions, bénéficier d'un billet d'avion supplémentaire, d'une assurance et d'un demi mois de bourse.

Toutes les autres dépenses (frais de scolarité, droits d'inscription, logement, visa,...) sont à la charge du boursier.

Veillez trouver en annexe le règlement ainsi que le formulaire de demande de bourse.

Il est à noter que toutes les pièces consécutives du dossier de candidature doivent être rédigées en français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce site: [**www.auf.org/article452.html**](http://www.auf.org/article452.html)

Le dossier de candidature doit être adressé en **4 exemplaires (1 original et 3 copies)** à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats avant la **fin du décembre 2006**.